

# HAUSSE SOUTENUE DU TAUX D'ENTRÉE EN CDD DANS LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE 2014

**Au 2<sup>e</sup> trimestre 2014, pour les établissements de 10 salariés ou plus, le taux de rotation de la main-d'œuvre, moyenne des taux d'entrée et de sortie, s'établit à 14,7%. Il gagne 0,3 point par rapport au trimestre précédent et 1,1 point par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2013.**

**Le taux d'entrée progresse de 0,4 point pour atteindre 14,8 %, sous l'effet d'une hausse du taux d'entrée en CDD (+0,4 point) et malgré la stabilité des entrées en CDI.**

**La part des CDD dans les embauches croît de 0,1 point. Elle atteint 84,2%, niveau le plus haut de ces quinze dernières années.**

**Le taux de sortie augmente de 0,3 point, à 14,6 %, essentiellement sous l'effet de la hausse des sorties pour fin de CDD (+0,3 point).**

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2014, le taux de rotation, moyenne des taux d'entrée et de sortie, augmente de 0,3 point dans les établissements de 10 salariés ou plus. Il s'établit à 14,7 %, soit un niveau supérieur de 1,1 point à celui du 2<sup>e</sup> trimestre 2013 (tableau 1 et graphique 1). Au 2<sup>e</sup> trimestre 2014, le taux d'entrée progresse de 0,4 point et le taux de sortie de 0,3 point.

Le taux de rotation est en hausse dans les seuls établissements de 50 salariés ou plus (+0,6 point, à 14,5 %). Il diminue légèrement dans ceux de 10 à 49 salariés (-0,1 point à 15,2 %). Le taux de rotation augmente de façon beaucoup plus marquée dans le tertiaire (+0,5 point, à 19,3 %) que dans l'industrie (+0,1 point, à 3,9 %). Il baisse en revanche de 0,4 point dans la construction, à 4,0 %.

### Augmentation du taux d'entrée en CDD, stabilisation des embauches en CDI

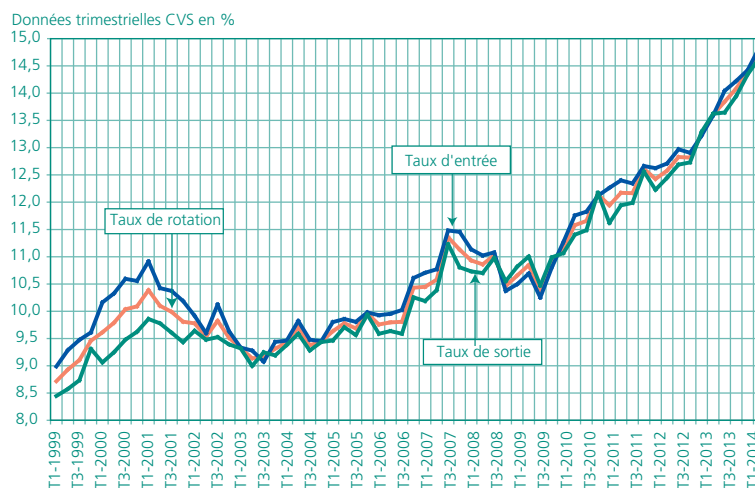
Pour les établissements de 10 salariés ou plus, le taux d'entrée croît de façon presque continue depuis le milieu de l'année 2009. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2014, il s'établit à 14,8 %, en hausse de 0,4 point par rapport au trimestre précédent et de 1,2 point par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2013. Sur un trimestre, le taux d'entrée baisse de 0,1 point dans les établissements de

10 à 49 salariés et progresse de 0,6 point dans ceux de 50 salariés ou plus. Il s'établit respectivement à 15,3 % et 14,5 % dans ces deux catégories d'établissements. Il diminue de 0,7 point dans la construction, mais augmente de 0,2 point dans l'industrie et de 0,6 point dans le tertiaire. Sur un an, seule la construction enregistre une baisse de son taux d'entrée (-0,8 point, contre +0,3 point dans l'industrie et +1,8 point dans le tertiaire).

Le taux d'entrée en CDD poursuit sa hausse. Sur un an, il enregistre une progression de 1,2 point, et s'établit à 12,5 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2014. Depuis la fin de l'année 2008, le taux d'entrée en CDD a progressé de 4,8 points, et s'établit aujourd'hui à un niveau très supérieur à celui observé dans la première moitié des années 2000 (graphique 2). Au 2<sup>e</sup> trimestre 2014, le taux d'entrée en CDD reste stable dans les établissements de 10 à 49 salariés (à 12,6 %) et augmente de 0,5 point dans ceux de 50 salariés ou plus (à 12,4 %). Il croît dans l'industrie et le tertiaire, avec des hausses respectives de 0,2 point et de 0,5 point. Il baisse de 0,4 point dans la construction, alors qu'il augmente de 0,3 point dans l'industrie et de 1,7 point dans le secteur tertiaire.

Le taux d'entrée en CDI des établissements de 10 salariés ou plus stagne au 2<sup>e</sup> trimestre 2014. Il se situe à 2,3 %, niveau quasiment équivalent à celui observé un an auparavant (graphique 2), et encore relativement proche des niveaux de 2009, les plus bas de la décennie (2,2 % au cours des trois derniers trimestres de l'année). Ce trimestre, le taux de recrutement en CDI est stable dans les établissements de 10 à 49 salariés (à 2,8 %), et en légère hausse dans ceux de 50 salariés ou plus (+0,1 point, à 2,1 %). Il est stable dans l'industrie, mais diminue de 0,2 point dans la

Graphique 1 • **Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés et plus**

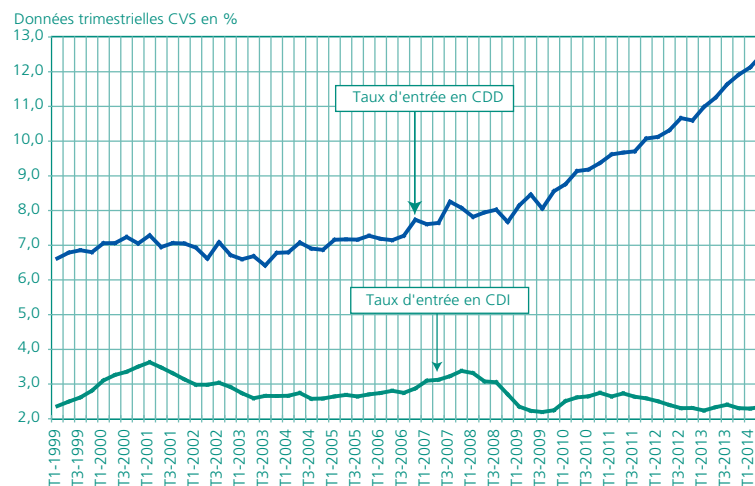


Champ : établissements du secteur concurrentiel (hors agricole) de 10 salariés ou plus ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2014 provisoires.

Graphique 2 • **Taux d'entrée en CDD et CDI**

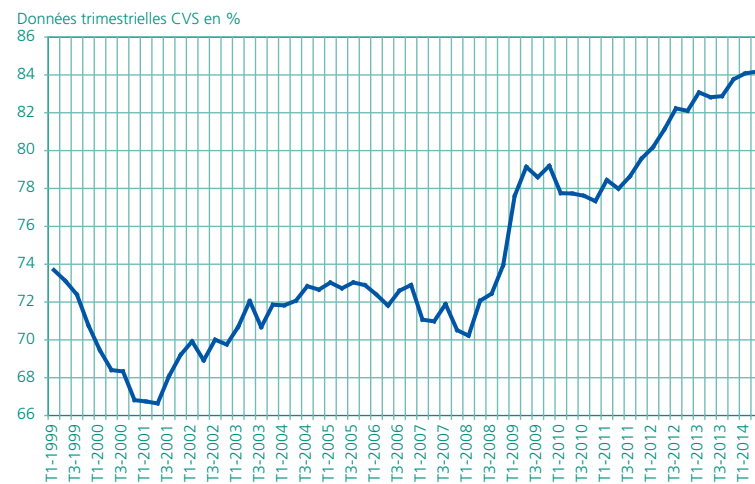


Champ : établissements du secteur concurrentiel (hors agricole) d'au moins 10 salariés ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2014 provisoires.

Graphique 3 • **Part des CDD dans les embauches**



Champ : établissements du secteur concurrentiel (hors agricole) d'au moins 10 salariés ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2014 provisoires.

construction et augmente de 0,1 point dans le tertiaire.

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2014, la part des CDD dans les embauches augmente très légèrement (+0,1 point, de 84,1 % à 84,2 %) et atteint son maximum historique (graphique 3). Cette faible hausse s'observe quelle que soit la taille de l'établissement. Les évolutions sur un trimestre sont plus dispersées entre secteurs: la part des CDD dans les embauches croît dans l'industrie (+1,4 point), mais baisse nettement dans la construction (-1,0 point) et faiblement dans le tertiaire (-0,1 point). Sur un an, en revanche, tous les secteurs d'activité connaissent une montée de la part des CDD dans les embauches (+2,4 points pour l'industrie, +1,6 point pour la construction et +1,1 point pour le tertiaire).

### Nouvelle hausse du taux de départ à la retraite

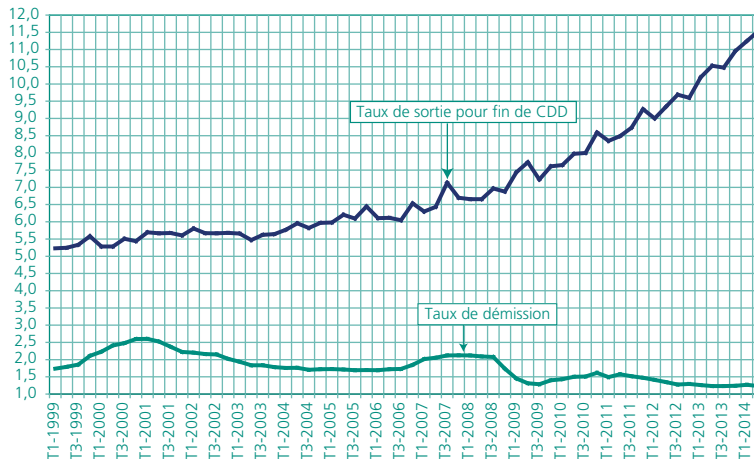
Le taux de sortie global (CDI et CDD) poursuit sa hausse quasi continue depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2009 (graphique 1). Il gagne 0,3 point au 2<sup>e</sup> trimestre 2014 (à 14,6 %), et 0,9 point sur un an. Il perd 0,1 point dans les établissements de 10 à 49 salariés mais gagne 0,6 point dans ceux de 50 salariés ou plus. Il croît de 0,1 point dans l'industrie, de 0,4 point dans le tertiaire, et diminue de 0,2 point dans la construction. La progression du taux de sortie global est essentiellement due aux fins de CDD (+0,3 point, tableau 1).

Le taux de fin de CDD continue en effet sa hausse et s'établit au 2<sup>e</sup> trimestre 2014 à 11,5 %, son plus haut niveau historique (graphique 4). Les fins de CDD ont progressé dans les établissements de 50 salariés ou plus (+0,5 point), alors qu'elles sont stables dans les établissements de 10 à 49 salariés. Seul le tertiaire voit son taux de fin de CDD augmenter sur un an (+1,4 point). Sur cette même période, il reste stable dans l'industrie et la construction.

Le taux de démission recule de 0,1 point au 2<sup>e</sup> trimestre 2014. Il s'établit à 1,2 %, niveau proche du point bas de la décennie et quasiment stable sur une année (graphique 4). Il diminue dans les établissements de 10 à 49 salariés pour

Graphique 4 • Taux de sortie pour fin de CDD et pour démission

Données trimestrielles CVS en %



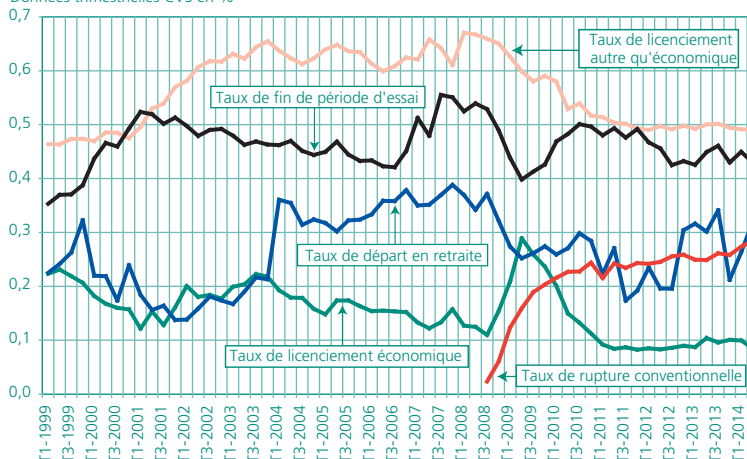
Champ : établissements du secteur concurrentiel (hors agricole) d'au moins 10 salariés ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2014 provisoires.

Graphique 5 • Taux de sortie pour licenciement économique et autre qu'économique, fin de période d'essai, départ en retraite et rupture conventionnelle

Données trimestrielles CVS en %



Champ : établissements du secteur concurrentiel (hors agricole) d'au moins 10 salariés ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2014 provisoires.

atteindre 1,6 %, et se maintient à 1,0 % dans ceux de 50 salariés ou plus. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2014, il baisse dans la construction (-0,2 point) et reste stable dans les autres secteurs d'activité.

Le taux de licenciement autre qu'économique est globalement stable depuis le début de l'année 2011 (à 0,5 %). Le taux de fin de période d'essai est de 0,4 %, soit un niveau très proche de celui observé au 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Le taux de rupture conventionnelle est stable à 0,3 point au 2<sup>e</sup> trimestre 2014. Sur un an, il augmente de 0,1 point. Le taux de licenciement économique (à 0,1 %) est quant à lui stable depuis début 2013 (graphique 5). Par rapport au niveau moyen de ces dix dernières années, le taux de licenciement économique, le taux de licenciement autre qu'économique et le taux de démission se situent à des niveaux bas, du fait de l'usage des ruptures conventionnelles à partir de 2008.

Le taux de sortie pour départ à la retraite poursuit sa reprise entamée au trimestre précédent et se situe légèrement au dessus de 0,3 % (graphique 5). Cette évolution résulte en partie du

redressement progressif de l'âge de départ à la retraite mis en place par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010.

Olivier SANZERI (Dares).

### Pour en savoir plus

[1] Sanzeri O. (2014), « Les mouvements de main-d'œuvre au 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Stabilisation du taux d'entrée en CDI », *Dares Indicateurs* n° 058, juillet.

[2] Sanzeri O, Paraire X. (2014), « Les mouvements de main-d'œuvre au 4<sup>e</sup> trimestre 2013. Augmentation de la part des CDD dans les embauches », *Dares Indicateurs* n° 034, avril.

[3] Paraire X. (2014), « Les mouvements de main-d'œuvre en 2012. Recul des recrutements en CDI dans tous les secteurs », *Dares Analyses* n° 003, janvier.

[4] Finot J. (2013), « L'intérim en 2012 : fort repli du travail temporaire », *Dares Analyses* n° 049, juillet.

[5] Des séries plus longues sont disponibles sur le site :

<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/statistiques,78/emploi,82/les-mouvements-de-main-doeuvre,272/les-donnees-sur-les-mouvements-de,2268/les-donnees-sur-les-mouvements-de,2633.html>

Encadré 1

## MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre sont issues de deux sources statistiques distinctes.

- La **déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO)** : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

- L'**enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO)** : chaque trimestre, la Dares interroge les établissements de 1 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Environ 50 000 établissements sont interrogés selon un sondage stratifié, par zone d'emploi, secteur d'activité et tranche de taille. Jusqu'en 2006, seuls les établissements de 10 à 49 salariés étaient interrogés. Depuis 2007, les établissements de 1 à 9 salariés sont également interrogés.

Le champ porte sur le secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire) de France métropolitaine. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les résultats s'appuient sur la nomenclature d'activité des établissements en Naf rév. 2.

Le nombre d'intérimaires est renseigné par les établissements en fin de trimestre (les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre au cours du trimestre).

Toutes les données trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS). Les CVS sont révisées chaque trimestre. La prise en compte de répondants retardataires et de corrections supplémentaires apportées à certaines déclarations peut également conduire à une révision des séries trimestrielles antérieures.

Les **entrées** comprennent les embauches en contrat à durée déterminée et en contrat à durée indéterminée. Les contrats à durée déterminée comprennent les contrats en alternance et les contrats aidés, à la différence d'autres sources comme l'enquête Emploi de l'Insee.

Les **sorties** comprennent les fins de contrat à durée déterminée, les démissions, les licenciements économiques et pour motif personnel, les départs à la retraite et à la préretraite, les fins de période d'essai, les ruptures conventionnelles et d'autres motifs de sortie (accident, décès, non déclaration,...).

Pour une période donnée, le **taux d'entrée (respectivement de sortie)** est le rapport entre le nombre total d'entrées (respectivement de sorties) de la période et l'effectif moyen sur la période. La différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie ne reflète qu'approximativement l'évolution de l'emploi car la prise en compte de la démographie des entreprises est très délicate. Cette différence n'est pas commentée.

Le **taux de rotation** (ou **turn-over**) est la moyenne des taux d'entrée et de sortie. Depuis la publication du 1<sup>er</sup> semestre 2009, les taux d'entrée et de sortie sont calculés hors transferts entre établissements d'une même entreprise.

$$\text{Taux d'entrée} = \frac{\text{nombre total d'entrées d'une période}}{\text{nombre de salariés, en moyenne sur la période}}$$

$$\text{Taux de sortie} = \frac{\text{nombre total de sorties d'une période}}{\text{nombre de salariés, en moyenne sur la période}}$$

$$\text{Taux de rotation} = \frac{\text{taux d'entrée} + \text{taux de sortie}}{2}$$

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr) (Rubrique Études, Recherches, Statistiques de la Dares)

Directrice de la publication : Françoise Bouygar.

Rédactrice en chef : Marie Ruault. Secrétariat de rédaction : Marie Avenel, Thomas Cayet, Evelyn Ferreira - Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique et impression : ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Réponse à la demande : [dares.communication@travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@travail.gouv.fr)

Abonnement aux avis de parution de la Dares

(<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/avis-de-parution,2063/bulletin,2064/abonnement,13777.html>)

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

Tableau 1 • Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements d'au moins 10 salariés

Données CVS en %



	Établissements de 10 à 49 salariés					Établissements de 50 salariés ou plus					Établissements de 10 salariés ou plus				
	2013			2014		2013			2014		2013			2014	
	T2	T3	T4	T1	T2	T2	T3	T4	T1	T2	T2	T3	T4	T1	T2
<b>Taux de rotation</b>															
Ensemble.....	14,0	13,8	14,3	15,3	15,2	13,4	13,8	14,0	13,9	14,5	13,6	13,8	14,1	14,4	14,7
Industrie.....	5,0	4,6	5,2	4,9	5,1	3,3	3,3	3,2	3,4	3,5	3,7	3,7	3,7	3,8	3,9
Construction.....	5,5	5,5	5,1	5,3	4,6	3,0	3,0	3,1	3,2	3,1	4,5	4,5	4,3	4,4	4,0
Tertiaire.....	17,3	17,2	17,7	19,1	19,1	18,0	18,6	18,8	18,7	19,5	17,7	18,1	18,4	18,8	19,3
<b>Taux d'entrée (*)</b>															
Ensemble.....	14,0	14,1	14,6	15,4	15,3	13,4	14,0	14,0	13,9	14,5	13,6	14,0	14,2	14,4	14,8
Industrie.....	4,8	4,8	5,2	4,7	5,1	3,2	3,3	3,2	3,3	3,5	3,6	3,7	3,7	3,7	3,9
Construction.....	5,7	5,7	5,3	5,4	4,4	3,0	2,9	3,0	3,1	3,0	4,6	4,6	4,4	4,5	3,8
Tertiaire.....	17,3	17,5	18,1	19,3	19,3	18,0	18,9	18,9	18,7	19,6	17,7	18,3	18,6	18,9	19,5
<b>Taux d'entrée en CDD</b>															
Ensemble.....	11,2	11,1	11,7	12,6	12,6	11,3	11,9	12,1	11,9	12,4	11,3	11,6	11,9	12,1	12,5
Industrie.....	3,2	2,9	3,4	3,1	3,5	2,1	2,2	2,2	2,3	2,4	2,4	2,4	2,5	2,5	2,7
Construction.....	3,3	3,3	3,0	3,4	2,6	1,3	1,2	1,3	1,4	1,4	2,5	2,5	2,3	2,5	2,1
Tertiaire.....	14,2	14,2	14,9	16,1	16,1	15,5	16,4	16,5	16,3	17,1	15,0	15,6	15,9	16,2	16,7
<b>Taux d'entrée en CDI</b>															
Ensemble.....	2,8	2,9	2,8	2,8	2,8	2,0	2,1	2,0	2,0	2,1	2,3	2,4	2,3	2,3	2,3
Industrie.....	1,7	1,9	1,8	1,6	1,6	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2
Construction.....	2,4	2,4	2,3	2,1	1,7	1,7	1,6	1,8	1,7	1,6	2,1	2,1	2,1	1,9	1,7
Tertiaire.....	3,2	3,3	3,2	3,1	3,2	2,4	2,5	2,4	2,4	2,5	2,7	2,8	2,7	2,7	2,8
<b>Part des CDD dans les embauches</b>															
Ensemble.....	79,6	79,1	80,4	81,9	81,9	84,8	85,2	85,9	85,5	85,5	82,8	82,9	83,8	84,1	84,2
Industrie.....	65,6	61,3	66,0	65,4	69,1	66,4	68,2	68,3	68,1	68,4	66,2	65,8	67,4	67,2	68,6
Construction.....	58,2	58,4	56,1	62,0	60,6	42,9	42,4	41,5	45,2	46,5	54,4	54,5	52,2	57,0	56,0
Tertiaire.....	81,7	81,4	82,5	83,7	83,4	86,5	86,8	87,5	87,1	87,1	84,6	84,8	85,6	85,8	85,7
<b>Taux de sortie (*)</b>															
Ensemble.....	14,0	13,6	14,0	15,2	15,1	13,5	13,7	13,9	13,8	14,4	13,7	13,6	14,0	14,3	14,6
Industrie.....	5,1	4,5	5,3	5,0	5,1	3,5	3,4	3,2	3,4	3,5	3,9	3,7	3,7	3,8	3,9
Construction.....	5,3	5,3	4,9	5,2	4,9	3,1	3,1	3,1	3,3	3,2	4,5	4,4	4,2	4,4	4,2
Tertiaire.....	17,3	16,9	17,4	19,0	18,9	18,0	18,3	18,7	18,6	19,3	17,7	17,8	18,2	18,8	19,2
<b>Taux de fin de CDD</b>															
Ensemble.....	10,3	9,8	10,5	11,5	11,5	10,7	10,9	11,3	11,1	11,6	10,6	10,5	11,0	11,2	11,5
Industrie.....	2,5	1,9	2,6	2,4	2,7	1,8	1,7	1,7	1,8	1,8	2,0	1,7	1,9	2,0	2,0
Construction.....	2,0	2,3	2,3	2,3	2,2	0,8	0,8	0,9	1,0	0,9	1,6	1,7	1,7	1,7	1,6
Tertiaire.....	13,3	12,8	13,5	14,8	14,8	14,8	15,1	15,6	15,4	16,1	14,2	14,2	14,8	15,2	15,6
<b>Taux de démission</b>															
Ensemble.....	1,6	1,6	1,6	1,7	1,6	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,2	1,2	1,2	1,3	1,2
Industrie.....	0,8	0,9	1,1	0,9	0,9	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5
Construction.....	1,2	1,2	1,1	1,3	1,1	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7	1,0	1,0	1,0	1,1	0,9
Tertiaire.....	1,9	1,9	1,8	1,9	1,9	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
<b>Taux de licenciement économique</b>															
Ensemble.....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Industrie.....	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Construction.....	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Tertiaire.....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Taux de licenciement autre qu'économique</b>															
Ensemble.....	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Industrie.....	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Construction.....	0,5	0,6	0,6	0,4	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,5	0,6
Tertiaire.....	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6
<b>Taux de rupture conventionnelle</b>															
Ensemble.....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Industrie.....	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Construction.....	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3
Tertiaire.....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
<b>Taux de fin de période d'essai</b>															
Ensemble.....	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4
Industrie.....	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Construction.....	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2
Tertiaire.....	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5
<b>Taux de départ en retraite</b>															
Ensemble.....	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Industrie.....	0,3	0,4	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,3	0,4	0,5	0,4	0,5	0,3	0,4	0,4
Construction.....	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2	0,4	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3
Tertiaire.....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3

Source : Dares, DMMO-EMMO ; données 2014 provisoires.

(\*) Les entrées et sorties sont hors transferts entre établissements d'une même entreprise.  
Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel (hors agricole) ; France métropolitaine.